

# COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal  
Séance du 06 avril 2018 à 20h30

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L.2121- 25 du  
Code des Collectivités Territoriales.

Présents : Pierre-Louis PUYGRENIER, Pierre DAVID, Muriel DESMOULINS, Philippe ECREPONT, Sylvette BAUDUFFE, Bernard COURIVAUD, Michel DESMOULINS, Murielle BIDEAU, Pascal DAUVERGNE, Michel BURGUET.

Absente excusée : Estelle MATHEY donne pouvoir à Pascal DAUVERGNE.

Sylvette BAUDUFFE a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les 2 points suivants à l'ordre du jour :

- Inscription d'un sentier de randonnée au PDIPR de la Corrèze.
- Modification des rythmes scolaires du RPI

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

### ❖ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles 2018 qui sont en légère hausse, et le produit attendu pour 2018 qui est de 110 664 € (contre 109 469 € en 2017).

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition de façon à atteindre un produit fiscal de 112 877 €, soit un produit fiscal attendu augmenté de 2%. Cette proposition est soumise au vote :

8 CONTRE 1 POUR 2 ABSTENTIONS

Le Conseil Municipal décide donc à la majorité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.56 %
- Taxe foncière (bâti) : 19.73 %
- Taxe foncière (non bâti) : 62.91 %

### ❖ PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

En présence de Jean-Christophe MONTEIL, trésorier à Lubersac, il a été procédé à la présentation et au vote des comptes administratifs 2017 du budget principal et du budget annexe (assainissement).

#### ➤ Budget principal :

La section de fonctionnement présente :

- Un résultat annuel déficitaire de 2 751.19 €
- Un résultat antérieur excédentaire de 215 233.28 €

⇒ **un excédent cumulé de 212 482.09 €**

La section d'investissement présente :

- un résultat annuel déficitaire de 57 127.02 €,
- un résultat antérieur excédentaire de 15 578.09 €.

⇒ **un déficit cumulé de 41 548.93 €**

Compte-tenu du résultat déficitaire d'investissement de 41 548.93 € et de la prise en compte des restes à réaliser de 17 720.03 €, le **besoin de financement réel est de 59 268.96 €**. Cette somme sera donc affectée en investissement au budget primitif 2018.

Ces 59 268.936 € vont être ponctionnés sur l'excédent cumulé de fonctionnement de 212 482.09 € et donc 153 213.13 € vont être affectés en recettes de fonctionnement au BP 2018.

Le compte administratif 2017 du budget principal est approuvé à l'unanimité.

➤ Budget assainissement :

La section de fonctionnement présente :

- un excédent annuel de 10 045.36 € qui sera reporté en recettes d'investissement au BP 2018

La section d'investissement présente :

- un résultat annuel déficitaire de 18 860.01 €
- un résultat antérieur déficitaire de 82 852.95 €

⇒ un déficit cumulé de 101 712.96 €

Le besoin de financement réel est de 101 712.96 € et sera reporté en dépenses à la section d'investissement du BP 2018.

L'excédent annuel de fonctionnement de 10 045.36 € sera affecté en recettes d'investissement au BP 2018.

Le compte administratif 2017 du budget annexe d'assainissement est approuvé à l'unanimité.

Malgré la baisse régulière et importante de la Dotation Globale de Fonctionnement, le Conseil Municipal choisit de ne pas augmenter les taux des taxes, cette politique communale conduit à un tassement des ressources fiscales. Il apparaît donc clairement que la Commune devra générer des recettes sur son territoire

M. Monteil explique que la situation financière de la Commune reste saine mais que la marge de manœuvre est limitée compte tenu du manque de recettes générées.

❖ **PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

➤ Budget principal :

Le budget est présenté en équilibre en recettes et en dépenses à :

- 347 911.13 € pour la section de fonctionnement,
- 204 566.09 € pour la section d'investissement.

Le programme d'investissement de 2018 comporte des travaux de rénovation sur les bâtiments communaux, le gîte, l'aménagement du parking, la restructuration du cimetière, l'adressage, l'achat d'une épaveuse, la plantation d'arbres et arbustes, la participation à la FDEE 19 pour des travaux d'électrification mais aussi divers achats : rayonnage archivage mobilier intérieur église...

Le budget primitif 2018 du budget principal est adopté à l'unanimité.

➤ Budget assainissement :

Le budget est présenté en équilibre en recettes et en dépenses à :

- 37 710.14 € pour la section de fonctionnement,
- 130 419.04 € pour la section d'investissement

Le budget primitif 2018 du budget annexe d'assainissement est adopté à l'unanimité.

❖ **INSCRIPTION D'UN SENTIER DE RANDONNEE AU PDIPR DE LA CORREZE.**

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de création d'un réseau de sentiers de randonnée, menée par La communauté de Communes du Pays de saint Yrieix.

Dans le cadre de ce projet intercommunal de développement de la randonnée, le Maire présente au conseil les chemins ruraux de la commune susceptibles d'être inscrits au PDIPR. Ces chemins forment un ensemble qui sera dénommé « sentier des 2 collines », le Maire demande donc au conseil municipal de valider ce sentier et de valider la demande d'inscription au PDIPR.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande d'inscription au PDIPR de ce sentier appelé « sentier des deux collines ».

❖ **MODIFICATION DU RYTHME SCOLAIRE**

Vu le décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Maire informe le Conseil, d'une part, que le dernier conseil d'école a émis un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours (6 pour et 3 abstentions), et d'autre part, que les maires des communes composant le RPI sont unanimement favorables au retour à la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de se prononcer concernant cette position et propose le retour à la semaine de 4 jours.

Cette proposition est soumise au vote :

9 POUR 0 CONTRE 2 ABSTENTIONS

Le Maire,  
  


